

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



Vol. I.—No. 10.

MONTREAL, SAMEDI, 12 MARS, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

MERCREDI, 9 MARS, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Avant d'entamer les questions financières soulevées par les résolutions de Sir Francis Hincks, il nous faut parler de la séance de jeudi, 3 mars courant. C'est une séance modeste, comme toute les séances où l'on parle peu, mais excellente comme résultat, en ce qu'elle nous laisse entrevoir les intentions du Gouvernement sur deux points fort importants.

En réponse à une question posée par M. Merritt, l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics, a annoncé que le gouvernement était décidé à travailler à l'élargissement du Canal Welland et des canaux du St. Laurent, de même qu'à s'occuper de l'ouverture de voies de communications avec le Nord-Ouest et de celles destinées à attirer le commerce de l'Ouest. Nous avons toujours cru que le complément indispensable de la Confédération était là : faire passer par le St. Laurent l'immense commerce des Etats de l'Ouest et avoir une route facile conduisant à la Terre de Rupert. C'est surtout pour ces deux objets qu'il est bon d'imiter l'esprit si entreprenant de nos voisins et de ne pas marchander les millions. Un peuple jeune et plein de ressources inexploitées qui s'endette pour les utiliser ne fait que semer des milliers pour récolter des millions. N'oublions pas cette vérité, qui n'est que le fruit de l'expérience de chaque jour et dont l'excellence est proclamée par tous les économistes de quelque renom.

Les américains ne veulent pas de réciprocité commerciale avec nous, mais ils n'en continuent pas moins à "pêcher librement" dans nos eaux et à nous ravir presque totalement les richesses provenant de l'exploitation de nos si abondantes pêcheries, en payant pour ce privilège un impôt presque nominal, qu'ils réussissent presque toujours à nous solder en monnaie de singe. Naturellement les intéressés se sont émus de cette injustice infligée à nos nationaux, ou de cette libéralité par trop platonique montrée aux sujets d'un Etat voisin qui ne s'affame point pour nous rendre service. Sur représentations, Sir John A. Macdonald a répondu que "ce n'était pas l'intention du Gouvernement d'accorder des permis aux pêcheurs étrangers durant la prochaine saison, et que le gouvernement allait protéger les droits des pêcheurs canadiens dans les eaux canadiennes." Cette déclaration ministérielle fut accueillie par des applaudissements.

Nous ne parlons pas à la légère de cette affaire des pêcheries : nous savons ce qu'elle cache de dangers, et nous comprenons les hésitations de certains membres de l'opposition, dont nous respectons les motifs et les inquiétudes. Ceux qui se rappellent un peu le passé connaissent les prétentions des américains. Par le traité entre l'Angleterre et les Etats Unis (communément appelé Traité Ashburton,) ces derniers s'étaient réservé le droit de pêcher dans nos eaux jusqu'à une certaine distance de nos côtes. Il y a toujours eu désaccord entre les hautes parties contractantes sur l'interprétation de cette clause et sur l'étendue de la distance fixée. L'Angleterre a toujours évité la solution de la difficulté en conseillant au Canada des concessions qui étaient un triomphe pour nos voisins. Ces concessions, le gouvernement va les anéantir s'il tient

la promesse que le premier ministre vient de faire. Mais Frère Jonathan est très intéressé, ambitieux et exigeant ; il aime beaucoup la mise en pratique du principe "dent pour dent, œil pour œil." Son mauvais vouloir à notre égard va donc redoubler et il va demander le règlement immédiat de la fameuse question des milles marins ; et il demandera ça à sa façon, c'est-à-dire en interprétant le traité d'une manière diamétralement opposée aux vues du Cabinet anglais : ce qui peut produire entre l'Angleterre et les Etats-Unis de graves complications, doublées ou envenimées de l'interminable question dite *Alabama claims*. Eh ! bien, nous l'avouons franchement, nous ne serions pas fâchés que les affaires prissent une pareille tournure. Nous serions par là mis en position de connaître exactement les intentions de l'Angleterre à notre égard. Ce sera un point important de gagné. Le langage de certains ministres anglais, le ton de quelques journaux officiels ou officieux, le retrait des troupes stationnées ici, sont autant d'indices qui, sans peut-être avoir la portée qu'on veut bien leur donner, doivent nous faire désirer une éventualité dont la métropole ne pourra se tirer sans mettre au jour catégoriquement sa façon de comprendre et de pratiquer ses relations coloniales. Nous détestons, en politique encore plus qu'en toute autre chose, les attermolements, les vacillations et la pusillanimité. L'esprit public est inquiet, préoccupé, et veut une position tranchée.

Mais nous dépassons le cadre d'un compte-rendu parlementaire et rentrons vite dans nos attributions pour nous occuper de la séance de vendredi, (4 mars.)

Les Résolutions de M. Hincks portent sur trois points : les banques, les bons ou billets du gouvernement et le cours monétaire. Nous empruntons au *Herald* le résumé lucide qu'il a fait des dispositions relatives aux banques. La traduction, très fidèle, est du *Nouveau-Monde* :

"La double responsabilité sera mise en force par des appels de fonds que les Directeurs adresseront aux actionnaires de toute banque qui aura suspendu ses paiements depuis six mois, et ce sans attendre la réalisation de l'actif de la dite banque.

"Les actionnaires qui auront transporté leurs parts demeureront sujets à la double responsabilité pendant trois mois à partir de la date de leur transport.

"Le passif ou les engagements (liabilities) d'une banque ne devront jamais excéder sa réserve et le triple de son capital payé.

"Nulle banque ne paiera plus de 8 par 100 tant qu'elle n'aura pas une réserve de 20 p. 100 nette et nette de toute dette douteuse, ni ne fera de division de profits au détriment de son capital.

"Les actionnaires contrôleront le traitement des présidents et directeurs, le chiffre d'escompte qui sera accordé à ces derniers, le nombre des succursales, etc.

"Les Présidents et Directeurs devront posséder au moins \$5,000 d'actions chacun et tous ensemble 5 p. 100 du capital social de la banque.

"La publication de fausses données sur la situation de la banque, et une préférence injuste accordée à un créancier sont rangées parmi les délits quand ils ne constituent pas une faute plus grave, et engage la responsabilité de celui qui les commet.

"Toute banque devra accepter ses propres billets au pair en paiement, quel que soit le lieu de l'émission, mais ne les rachètera qu'au lieu où ils sont remboursables.

"Toute banque gardera toujours au moins la moitié de son fonds de réserve en billets de la Puissance.

"Nul particulier ne pourra émettre de billets destinés à remplacer la monnaie."

Il y a, dans ce résumé, une omission qu'il est utile de signaler : les banques ne devront plus émettre de billets de moins de \$4.00, et elles devront s'empresse de retirer

de la circulation tout leur papier au-dessous de ce chiffre.

Le gouvernement se réserve le droit de remplacer ces petits billets de banque par une émission de bons de la Puissance d'une moindre dénomination, et au montant de deux à trois millions.

Les autres dispositions, un peu trop mêlées et confondues, regardent les nouvelles débentures et le cours monétaire ; leur portée, dépouillée des ambages du style officiel, peut se résumer très laconiquement : le gouvernement, voulant rompre un mauvais marché avec la banque de Montréal, et se créer de nouvelles ressources sans recourir aux marchés étrangers, demande le droit d'émettre des bons ou billets de la Puissance, soit pour remplacer et augmenter, ou tout simplement augmenter le chiffre de ceux déjà émis par l'acte de 1866. Quant au cours monétaire, il n'est pas du tout fixé par les résolutions à ce sujet, comme nous l'espérions tout d'abord ; ces résolutions se bornent à établir la valeur des monnaies de la Nouvelle-Ecosse en rapport avec le cours des autres provinces de la Puissance.

Ces résolutions, surtout celles qui regardent les banques, ont reçu l'approbation presque unanime de la presse du pays.

L'opposition qu'on tenta de leur faire, vendredi, fut faible et aboutit tristement pour la gauche. Le discours de M. Cartwright n'est pas le discours d'un homme d'état ; c'est à peine le discours d'un banquier malheureux qui a présidé à la mort d'une banque qu'il gouvernait. Ses objections ne sont pas millionnaires ni neuves. Il accuse le gouvernement d'hypocrisie et prétend que sa mesure cache un emprunt forcé ; c'est en partie vrai et le ministre ne le cache pas. Mais tout le monde sait aussi le grand avantage conféré au public par cet emprunt contracté sur place. M. Cartwright, et M. McKenzie, qui a développé et agrandi, avec le rare talent qu'on lui connaît, la thèse du premier, vont même jusqu'à vouloir nier au gouvernement le droit d'émettre des billets, qui, suivant eux, gênent et restreignent la liberté de la spéculation privée. C'est un peu fort : c'est vouloir, en fin de compte, refuser à l'autorité le droit qu'elle accorde aux autres et qui lui est inhérent. Le sentiment des Communes a été, au reste, la meilleure appréciation faite de la mesure de M. Hincks : un vote presque unanime, 110 contre 29, a donné raison au ministre des finances et au gouvernement.

J. A. MOUSSEAU.

La neuvaine de St. François Xavier est prêchée en ce moment avec un grand éclat par le Rév. P. Chocarne de l'ordre des Dominicains. Le Père Chocarne est l'auteur de la vie du célèbre Père Lacordaire. C'est un homme remarquable, à la parole sobre et austère comme son costume, à l'esprit profond. Il semble se complaire dans les abstractions métaphysiques qu'il traite avec une élévation de pensée remarquable. Moins brillant et moins entraînant que le Rév. P. Leneuf dont nous admirions tant les sermons, il y a quelque temps, il procède surtout par inductions et s'adresse à la raison plutôt qu'au sentiment. Il n'a pas l'éclat du style et les charmes que l'imagination répand sur un sujet, mais il puise ses inspirations aux sources les plus élevées de la philosophie et de la théologie. La foule se presse dans la vaste basilique pour le voir et l'entendre.

Nous devons dire que l'obligation de signer imposée à nos correspondants leur permet d'exprimer certaines idées que nous ne partageons pas toujours, mais auxquelles nous laissons le champ libre pourvu qu'elles ne dépassent pas les limites de la convenance et ne blessent pas le respect dû à des principes inviolables.

Le sang vient de couler au Nord-Ouest. Le parti anglais, qui depuis longtemps se montrait hostile au gouvernement de Riel, a tenté de le renverser par la force des armes. Le Dr. Schultz et le major Boulton marchèrent, le 14 ou le 15 février dernier, sur le Fort Garry à la tête de 200 hommes. Ils comptaient, paraît-il, sur un soulèvement général des colons anglais. Riel ne laissa pas le temps à ce mouvement de se produire, il alla à la rencontre de l'ennemi et ne parait pas avoir eu de peine à le mettre en fuite. Le Dr. Schultz est parvenu à s'échapper; mais le major Boulton, qui était à la tête d'un détachement de 75 hommes, se voyant dans l'impuissance de résister, mit bas les armes et se rendit à Riel. Les dépêches annoncent qu'un nommé Gandy, sentinelle du Dr. Schultz a été fusillé et que le major Boulton, lui-même, a été condamné à mort. Il est déplorable que de pareilles hostilités aient éclaté au moment où le gouvernement canadien et les insurgés paraissent être en bonne voie d'arrangement.

Le marquis de Bute, dont la fortune se compte par millions, vient d'hériter, sans savoir pourquoi, d'un vieux garçon qui possédait quelque chose comme deux cent mille louis. Il est permis d'être original quand on est vieux garçon, mais donner deux cent mille louis à un homme qui ne sait que faire de sa fortune, sans aucune raison du moins en apparence, c'est trop fort! Il y en a tant qui ont toutes les raisons d'hériter et qui sauraient pourquoi ils héritent! Mais à quoi sert de se plaindre des anomalies et des contradictions de ce pauvre monde? Il y en a et il y en aura toujours.

Voici ce que vient d'écrire un journal du Haut-Canada le *Halton Herald*, de Georgetown: "*L'Illustrated Canadian News* a maintenant de l'opposition de la part d'un journal de même genre appelé *L'Opinion Publique*."

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Desbarats, propriétaire des deux journaux, n'a pas l'intention de se faire d'opposition.

Un suisse audacieux porteur d'un certain nombre de copies de notre journal a distribué, samedi dernier, à nos abonnés, un pamphlet sorti de la librairie évangélique. Nous pouvons assurer nos lecteurs que M. Cornu, qui porte bien son nom, ne montrera plus ses cornes dans nos bureaux.

CHRONIQUE.

Pardon, amis lecteurs, si cette chronique n'a pas l'allure dégaînée, le ton de gaieté qui ont toujours été jusqu'ici le cachet distinctif de ses sœurs aînées, mais que voulez-vous, peut-on être joyeux quand tout ce qui vous environne est marqué de l'empreinte particulière à la tristesse.

Le chroniqueur, dans son humble opinion, ne fait l'effet d'un thermomètre vivant, dont la nature impressionnable ne peut échapper aux pressions atmosphériques, aux courants plus ou moins prononcés de la température dans laquelle il séjourne.

Placez-le au milieu des fêtes, des plaisirs, que son oreille soit continuellement charmée par de joyeux propos, d'amusantes conversations, de suite sa figure, son langage refléteront l'expression joyeuse du centre où il vit.

Qu'il habite par contre un endroit dont les habitants sont mornes, mélancoliques, soucieux, ne fut-ce que le produit des circonstances, alors disparaissent sa bonne humeur, son enjouement.

L'austérité, le sombre du caractère des autres s'est déteint sur le sien, et vous avez un chroniqueur sérieux pour ne pas dire ennuyeux.

Ai-je besoin, à titre d'explication sur ma position actuelle, de vous rappeler l'époque de l'année où nous vivons.

La pâleur des figures, l'abattement des yeux, les bruits sourds et plaintifs que font entendre les boyaux en révolution de votre voisin, vous l'annoncent assez éloquemment.

Oui, disons-le, car c'est un fait accompli, nous naviguons à pleine voile dans le *Carême* de 1870.

Le *Carême*, quelle mordante et salutaire ironie à l'adresse des sens, flagellation terrible de la gourmandise.

Le *Carême*, dont la venue est saluée par les acclamations des marchands de poissons, qui y voient le triomphe de leur commerce et l'aurore de leur fortune.

Le *Carême*, objet de dédain pour les bouchers, assommoir des vendeurs de lard, ennemi juré des estomacs paresseux, des consciences timorées, des fois chancelantes, qui cherchent encore à rétablir le *Carême* impromptu du poète Gresset.

Le *Carême*, sujet de méditations sérieuses pour le chrétien, époque de tristesse et de deuil pour l'Eglise, qui invite ses enfants à partager ses peines, comme elle les convie à ses joies.

Le *Carême* enfin, sainte quarantaine dans laquelle la religion catholique se prépare à assister, par la pénitence et la mortification, au grand drame de la Passion, de la Mort et de la Résurrection de son Dieu.

Tous connaissent l'origine divine de l'institution du *Carême*, car il est aussi vieux que le christianisme dont il fait partie, mais ce que le monde ne sait pas, c'est l'histoire allégorique

du roi *Carême*, qui un jour vaincu dans une grande bataille, devint et est toujours resté depuis le vassal d'un autre suzerain, son ennemi.

Un recueil de fabliaux du moyen-âge, qui m'est tombé par un pur hasard sous la main, m'a procuré la joie de cette charmante découverte.

Vous y verrez à la lecture de ces fabliaux, qu'en 1226, si l'on avait des connaissances plus droites, l'on n'avait pas moins d'imagination et d'esprit que de nos jours.

On n'était pas moins joyeux, et les mœurs chez le peuple d'alors, n'étaient pas pires.

Je vous le transmets en son entier sans y rien ajouter, ni retrancher; le plaisir que vous éprouverez en le lisant vous fera oublier sa longueur.

Voici le titre que le conteur du temps lui a donné:

LA BATAILLE DE CHARNAGE ET DE CARÊME:

"Le Roi Louis avait annoncé Cour plénière à Paris pour les fêtes de la Pentecôte, et une multitude infinie de personnes s'y étaient rendues.

"Du nombre de ces derniers furent deux princes puissants.

"L'un était *Charnage*, riche en amis, honoré des rois et des ducs, aimé par toute la terre; et l'autre, *Carême*, prince souverain des étangs, des fleuves et de toutes les mers.

"Quoique celui-ci soit peu aimé, néanmoins, comme il vint escorté d'une grosse suite de saumons et de raies, on le reçut bien.

"Mais cet accueil fut l'origine d'une querelle fameuse, ainsi que vous allez le voir.

"*Charnage*, choqué de la préférence injuste qu'on donnait à son rival, s'emporta contre lui en menaces et en outrages.

"Ces discours injurieux furent rapportés à *Carême*, qui, naturellement fier et hautain, éclata à son tour.

"Il s'avança vers son ennemi pour le défier, lui déclara la guerre, guerre terrible et sanglante, qui ne devait finir que par la ruine de l'un de ces deux rivaux.

"Tous deux aussitôt se rendirent dans leurs états, afin de convoquer leurs vassaux.

"*Carême* dépêcha aux siens un hareng qui, avec la rapidité d'une flèche parcourant les mers, alla conter partout l'insulte faite au roi leur suzerain.

"Tous, jusqu'à la lourde baleine, promirent d'accourir pour venger son honneur offensé, pas un seul ne s'en dispensa.

"Un émerillon, dans l'autre parti, fut chargé de même d'aller notifier aux feudataires de *Charnage*, la déclaration de guerre.

"Les grues et les hérons, vinrent aussitôt présenter leurs services. Le Cygne et le Canard, offrirent de veiller à l'embouchure des rivières, et promirent de les garder si bien, qu'aucun de leurs ennemis, ne pourraient passer.

"Agneaux, porcs, lièvres, lapins, pluviers, outardes et chapons, poules et butors, les oies grasses, enfin le paon fier de son plumage étincelant, tous, jusqu'à la douce colombe, se rendirent sous l'étendard de leur souverain.

"*Carême*, armé de pied en cap, s'avança monté sur un mulet, et portant un fromage en guise d'écu.

"Sa cuirasse était une raie, ses éperons une arrête, et son épée une sole tranchante.

"Ses traits et ses munitions de guerre consistaient en pois, fèves, marrons, beurre, fromage, lait caillé et fruits secs.

"*Charnage*, avait son heaume fait d'un pâté de sanglier, surmonté d'un paon.

"Un bec d'oiseau lui servait d'éperon, et il montait un cerf, dont le bois ramu, était chargé de mauviettes.

"Dès que les deux généraux s'aperçurent, ils fondirent l'un sur l'autre et se battirent avec fureur, mais leurs troupes respectives s'étant avancées pour les secourir, ils furent bientôt séparés et l'affaire devint générale.

"Le premier corps, qui eut quelque succès fut celui des chapons. Il tomba sur les mulons et les culbuta si vivement, que sans les raies armées d'aiguillons, et les maquereaux qui rétablirent le combat, le désordre eût été plus considérable.

"Les archers de *Carême*, alors commencèrent à faire pleuvoir sur leurs ennemis, un grêle de figures sèches et de noix, et les barbes aussitôt, les congres aux dents aiguës s'élançèrent dans leurs rangs étonnés, tandis que les anguilles pétillantes s'entortillaient dans leurs jambes, les renversaient sans peine.

"Déjà l'armée aquatique gagnait du terrain et la victoire allait se déclarer pour elle, mais tout à coup, les canards par leurs cris appelant du secours, deux hérons et quatre émerillons s'élevèrent dans les airs et fondent comme la foudre sur les vainqueurs.

"Le butor et la grue viennent les secourir.

"Tout ce qu'ils attaquent est dévoré, et le carnage devient terrible.

"Le bœuf pesant, qui jusqu'alors avait vu sans s'émouvoir le danger de son parti s'ébranla enfin.

"Il s'avance lourdement, abat et renverse des files entières, écrase tout ce qui ose lui résister et seul jette l'épouvante et le désordre dans toute l'armée.

"C'en était fait à jamais de *Carême*, s'il se fut opiniâtreté à combattre plus longtemps.

"Il céda au danger et fit promptement sonner la retraite dans l'espérance qu'il pourrait, pendant les ténèbres, rallier et ramener ses troupes pour recommencer le lendemain la bataille.

"En vain *Carême* par ses discours essaya-t-il de réchauffer leurs courages, la terreur les avait glacés.

"Chacun jetait ses armes, et de toutes parts on n'entendait que des voix séditieuses crier: *La paix, la paix.*

"Forcé donc de traiter malgré lui, et sur le point de se voir trahi par ses propres soldats, le triste monarque envoya pour négocier un député au vainqueur.

"*Charnage*, qu'avait enorgueilli la victoire de la veille, exigea d'abord que son ennemi sortit pour jamais de la chrétienté.

"Cependant sur les avis de ses barons il entra en accommodement et conjointement avec eux, conclut un traité, par lequel il consentit que *Carême* parût quarante jours dans l'année, et deux jours en outre environ dans chaque semaine; mais ce ne fut qu'aux conditions que les chrétiens, en dédommagement, pourraient non seulement, pendant ces jours de pénitence, mais encore pendant tous les autres de l'année indistinctement, joindre au poisson dans leurs repas, le beurre et le lait et le fromage, et ce fut ainsi, que le roi *Charnage*, rendit le *Carême* son vassal."

Un philosophe ancien a dit quelque part: Si la superstition est un crime la religion est un devoir, paroles éminemment sages, les plus belles peut-être que l'antiquité païenne nous ait transmises.

Grâce à Dieu, le peuple de notre pays, n'a jamais donné prise à l'imputation d'un pareil crime par sa conduite, mais au contraire, toujours il s'est fait un devoir de pratiquer sa religion, qu'il croit, qu'il sait être la meilleure, la seule véritable.

La foule immense qui n'a cessé depuis deux semaines de remplir l'enceinte de l'immense basilique de Notre Dame, sa ferveur, sa piété, son respect, voilà autant de faits qui l'attestent.

Le sentiment catholique est ici plus vivace que jamais. Ah! c'est qu'aussi deux circonstances se sont prêtées admirablement depuis quelque temps, pour raffirmer, consolider, incruster davantage, si je puis m'exprimer ainsi, cette croyance religieuse, qui fait notre sauvegarde et notre force.

La première, dans l'anniversaire de la neuvaïne de St. François Xavier, ce grand saint pour lequel la vénération publique ne fait que s'accroître et dont l'annonce attire invariablement des flots de fidèles.

La seconde, par l'apparition dans la chaire sacrée de Notre Dame, de la robe d'un fils de St. Dominique. Pour la première fois peut-être, un frère prêcheur, a monté les degrés de cette tribune sacrée, et coïncidence remarquable, pendant que sur la vieille terre de France, les voûtes de Notre Dame de Paris, repercutent encore les échos des nobles accents du R. P. Monsabré, les nôtres retentissent des belles paroles que nous adresse l'un de ses frères, un membre de cet ordre illustre entre tous. Apologiste du Père Lacordaire, dont l'éloquence admirable n'a pu faire oublier les vertus, le R. P. Chocarne est venu nous rappeler, que l'ordre des Dominicains, compte autant d'orateurs, d'écrivains distingués, que son catalogue renferme de saints et ses cellules de parfaits chrétiens.

J'ai eu le bonheur d'entendre sa voix puissante annonçant la parole de Dieu, à la multitude rassemblée dans la nef de notre magnifique Eglise.

Je l'ai vu, s'attaquant aux questions les plus abstraites, résolvant des problèmes où l'esprit humain habituellement s'égare, se perd, et toujours il en est sorti victorieux, avec une aisance, que la profondeur de ses idées, l'élevation de ses sentiments, la force irrésistible de sa logique, pouvaient seuls lui permettre.

Dédaignant les fleurs de rhétorique, le cortège accoutumée des périodes sonores, le Père Chocarne, descend dans l'arène, comme ces lutteurs antiques, dont la force, les muscles d'acier valaient mieux que les costumes d'apparat de leurs adversaires.

Il pose ses prémisses sur des bases inébranlables, et les conclusions en découlent d'une manière tout à fait remarquable et naturelle.

Quand il exprime une pensée, énonce un principe, il les dissèque jusque dans leurs plis les plus intimes, en tire toutes les conséquences possibles et lorsqu'il les abandonne le long de la route, soyez sûr que vous n'avez plus rien à y voir.

Le sermon sur la Ste. Trinité, dans lequel le savant prédicateur souleva d'une façon admirable, le coin du voile qui couvre les secrets de l'ordre métaphysique, renfermés dans ce mystère, sera considéré comme l'une des démonstrations les plus victorieuses qui aient jamais été faites sur ce sujet.

Sa méthode d'exposition au mérite de la force y joint celui de la clarté, de la nouveauté, car les esprits les plus simples ont pu le comprendre.

Bientôt, le Père Chocarne nous laissera pour aller sous d'autres climats, continuer l'apostolat de la vérité, de la charité, dont il est le si digne interprète, mais les idées chrétiennes, qu'il a semées dans le cœur de ses auditeurs, germeront et porteront un jour des fruits, qui rendront sa mémoire chère à bien des cœurs.

Son passage dans notre cité, aura été de courte durée, cependant l'impression de ses traces sera durable, car de lui nous aurons appris à connaître, aimer cette solitude du cœur, ce recueillement intime, où l'âme dégagée du souci des préoccupations humaines se rapproche davantage de son Dieu et entrevoit de plus près l'immortalité.

AD. OUIVET.

ROCHEFORT À SAINTE PÉLAGIE.—Le *Figaro* donne les détails suivants sur le séjour de M. Rochefort à Sainte-Pélagie.

Bien loin de songer à se suicider dans sa prison, comme le bruit en a couru hier, M. Henri Rochefort pense sérieusement, au contraire, à installer ses quartiers d'hiver à Sainte-Pélagie, nous ne l'en désapprouverons point.

Pendant que ses partisans, au dire de certaines informations, préparent les moyens de lui faire quitter Pélagie, lui tâche de s'en rendre le séjour plus agréable.

La chambre qu'occupe M. Rochefort dans le quartier des Princes est vaste, bien aérée, et ouvre sur la rue par deux larges fenêtres.

Le lendemain de son incarcération, le prisonnier a fait venir un lit en fer complet: sommier, matelas, couvertures, draps, etc.,—un fauteuil et une lampe.

Pendant les premiers jours, il faisait chercher sa nourriture chez le restaurateur ordinaire de la prison, mais la cuisine des Vatel des environs ne valait point sans doute celle de Brébant, car M. Rochefort a acheté hier toute une batterie de cuisine, du foie de veau, du beurre, des épices, et maintenant — à l'instar de Pierre Petit—le député de la Villette opère lui-même.

M. Rochefort se lève à neuf heures. A neuf heures et demie, il fait un premier déjeuner qui se compose de café au lait.

Pendant toute la journée, il reçoit M. Mourot, un prisonnier comme lui, pour délit de presse, ou va le voir dans le quartier politique dans lequel il peut se promener à son gré.

De onze heures et demie du matin à quatre et demie, ses enfants ont accès dans sa chambre.

Hier, et presque journellement du reste, son jeune fils est venu, accompagné d'une jeune fille de 20 à 25 ans, son institutrice.

MONSTRUOSITÉ.—Un crime monstrueux a été commis samedi à Phillipsport, Sullivan county (New-York) La femme de Daniel Tice, ouvrier terrassier, profitant d'un moment où elle était seule à la maison, avec sa petite fille, âgée de quatre ans, a étendu la pauvre innocente sur un coffre, et tout en la maintenant d'une main dans cette position, de l'autre elle lui a scié le cou avec un couteau. Le mari, en rentrant, est resté frappé d'horreur devant le cadavre de l'enfant, dont la tête était presque séparée du tronc. On voudrait croire que l'auteur de cette atrocité est folle; mais tel n'est l'avis d'aucune des personnes qui la connaissent. Il paraît que les époux Tice vivaient en très mauvaise intelligence, et que la femme a égaré son enfant uniquement pour jouer un tour de sa façon à son mari, qui adorait cette petite créature.

LE CARNAVAL EN ALLEMAGNE.

Rien n'égale, paraît-il, les folies et le brouhaha du carnaval en Allemagne, dans le Bas-Rhin. Nos lecteurs pourront juger, par notre gravure, de la variété des costumes et des déguisements grotesques qui font l'amusement de la foule dans ces circonstances.

PENSEES.

Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez, que de ce que l'on s'estime trop.

Aimer à lire, c'est faire une échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses.

MONTESQUIEU.

S'obstiner à exécuter de main d'homme, laborieusement, chèrement, des travaux que les machines réalisent, en un clin d'œil et à bon marché; assimiler des prolétaires à des brutes; leur demander des efforts journaliers qui ruinent leur santé et que la science peut tirer au centuple de l'action du vent, de l'eau et de la vapeur, ce serait marcher en sens contraire du but qu'on veut atteindre; ce serait vouer les pauvres à la nudité, réserver exclusivement aux riches une foule de jouissances qui sont maintenant le partage de tout le monde; ce serait enfin revenir, de gaieté de cœur aux siècles d'ignorance, de barbarie et de misère.

ARAGO.

Il y aurait de quoi faire bien des heureux avec le bonheur qui se perd en ce monde.

LEWIS.

Un alchimiste italien demandait une récompense à Léon X pour avoir trouvé le secret de faire de l'or. Le pape lui donna une grande bourse vide, en lui disant que puisqu'il savait faire de l'or, il n'avait besoin que d'une bourse pour le contenir.

Philippe de Carpeau, évêque de Lisieux, était un homme fort reconnaissant. Madame de Rambouillet raconte qu'il disait les choses fort agréablement, et fort à propos. Ayant sacré l'évêque de Riez, ce prélat l'en alla remercier. « Hélas! Monsieur, lui dit-il, c'est à moi à vous rendre grâces, avant que vous fussiez évêque j'étais le plus laid des évêques de France.

En instruisant l'ouvrier, en éclairant son cœur et son intelligence, non seulement vous l'élevez, sous le rapport moral et intellectuel; vous le mettez encore en état de gagner sa vie plus sûrement et plus aisément, d'arriver par ses propres efforts à une position meilleure. En répandant l'instruction, vous combattez de la façon la plus efficace l'hydre du paupérisme, parce qu'au fond les bras intelligents peuvent seuls être de trop. L'ouvrier habile, l'ouvrier instruit ne sera jamais, tant s'en faut, une charge pour la société. Instruire et éclairer l'ouvrier, c'est donc réaliser une œuvre de haute philanthropie, en même temps qu'une œuvre d'utilité publique, que la politique et la science économique ne sauraient trop encourager.

BAURILLARD.

Un président américain, auquel un gentilhomme anglais demandait ironiquement quelle cote de mailles il avait porté (par allusion à ce que dans sa jeunesse il avait été casqué de pierre), répondit: « Une paire de manches de chemise. » Lord Tenterden était fier de montrer à son fils la boutique dans laquelle son père avait rasé pour deux sous.

Les petits esprits seuls rougissent de leur origine; mais par leurs efforts pour la dissimuler, ils se trahissent eux-mêmes, comme ce teinturier de Yorkshire qui, honteux d'avoir été ramoneur dans sa jeunesse, avait fait bâtir une maison où il n'y avait pas une seule cheminée.

« J'ai le tempérament le plus pacifique du monde. Mes désirs sont bien simples: une maisonnette, un toit de chaume mais un bon lit dessous, du bon manger, du lait, du beurre bien frais, des fleurs à la fenêtre, devant la porte quelques beaux arbres. Et si le bon Dieu voulait me combler tout à fait, il m'accorderait le bonheur d'y voir pendre six ou sept de mes ennemis. Le cœur ému je leur pardonnerais à l'heure suprême tout le mal qu'ils m'auraient fait pendant leur vie... Oui! il faut pardonner à ses ennemis, mais pas avant qu'ils soient pendus. »

Tous ceux qui ont eu le bonheur de détester quelqu'un ou quelques-uns comprendront la profondeur adorable de cette déclaration de principes.

COMBAT SINGULIER.—Nous lisons dans une feuille parisienne le récit émouvant d'un duel qui a eu lieu entre les frères siamois, Chang et Eng. C'est à propos d'une femme, dont ils se disputaient les faveurs, que la rencontre a été décidée. Ils sont arrivés ensemble sur le terrain—naturellement—et ont reçu des témoins chacun un pistolet, dont un seul était chargé. Il n'a pas été besoin de mesurer la distance; c'était à bout portant que, par force majeure, on était convenu de se battre. Au signal donné, les inséparables appuyèrent ensemble le doigt sur les gâchettes de leurs pistolets respectifs. Aussitôt après la détonation on vit les deux adversaires tourner ensemble sur eux-mêmes, comme une seule toupie, avec une rapidité vertigineuse. La balle, entrée par le dos de Chang, était sortie par celui de Eng, et avait encore eu la force d'aller tuer un canard, qui barbotait à quelques pas de là, sans souci des combattants. Un chirurgien a examiné les blessures dès que le mouvement de rotation a cessé, et a constaté qu'aucune partie vitale n'était atteinte. Seule, la membrane qui unit les siamois a été sérieusement endommagée et il ne serait pas impossible que cette blessure eût pour résultat d'en opérer la section. Le hasard aurait ainsi accompli ce qu'on avait vainement demandé au bistouri de la science. Les deux frères se sont reconciliés sur le terrain et ont emporté, pour s'en régaler avec leurs témoins, le canard, seule victime de ce combat vraiment singulier.

Dans l'affaire du divorce Mordaunt, en Angleterre, le prince de Galles, dont plusieurs lettres à lady Mordaunt ont été publiées, a été cité comme témoin. Avant de procéder à son interrogatoire, lord Penzance a fait observer qu'aucun

témoin n'est tenu de faire aux questions qui lui sont posées une réponse équivalant à l'avou qu'il s'est rendu coupable d'adultère.

Le prince a déposé: qu'il était en relations avec lady Mordaunt avant le mariage de cette dame; qu'il lui a fait un cadeau de noces; que lady Mordaunt, avant son mariage, fit une visite à la princesse, dans Marlborough house; qu'elle a été au théâtre, en compagnie du prince et de la princesse; que le témoin a revu plusieurs fois cette dame en 1866 et 1867; qu'il l'a rencontrée souvent avec Sir Charles; qu'en juin 1867 il se trouva avec Sir Charles, au tir aux pigeons, et que lady Mordaunt marqua les coups pour tous deux. Le prince a aussi reconnu qu'il lui était arrivé de se promener en cab avec cette dame; mais il a solennellement affirmé n'avoir jamais eu une conduite déplacée ou une intention criminelle envers cette dame.

Cette déclaration chevaleresque a été reçue par les applaudissements des spectateurs, et la cour a exprimé son indignation que des journaux aient osé publier les lettres du prince à lady Mordaunt.

VARIÉTÉS.

Un ami rend visite à un propriétaire qui lui fait boire du vin de ses vignes.

Le malheureux pousse un hurlement de douleur.

Il croit avoir avalé du vitriol.

Le propriétaire cherche à s'excuser.

—Il est un peu vert, mais c'est du vin de l'année.

—Bigre! tu es modeste, c'est même du vin de l'année prochaine.

Ceci se passait dans une session orageuse, sous Louis-Philippe. M. Dupin était au fauteuil, et M. Berryer à la tribune. L'orateur légitimiste criblait de personnalités si transparentes le velours du trône constitutionnel, que la royauté des barricades étaient touchée à l'endroit le plus sensible. L'assemblée, debout, palpitante, vibrant sous cette main qui exécutait sur le clavier politique une de ses plus belles improvisations, était violemment partagée en deux camps: une moitié applaudissait l'orateur avec frénésie, l'autre le rappelait à l'ordre avec violence, et faisait un crime au président de sa neutralité entre les deux partis près d'en venir aux mains.

A la fin, obéissant aux injonctions répétées de la majorité, M. Dupin agite sa sonnette, et s'adressant avec sévérité à l'orateur, prononce la formule sacramentelle, le *Quos ego* du veto présidentiel:

« Si l'honorable député, dit-il, ne veut pas se renfermer dans les limites du respect dû à la couronne, interprète de l'indignation de la chambre, je me verrai contraint de le rappeler à l'ordre et de lui retirer la parole. »

Puis, cette semonce prononcée, M. Dupin, faisant de ses deux mains un cornet acoustique, et s'adressant à M. Berryer, qu'il encourage d'un signe d'intelligence et de satisfaction, ajoute à demi-voix:

—Tape dessus, tu es en veine!

La ville de *** avait donné une fête au profit des pauvres. Tout compte fait le lendemain, il se trouva que le chiffre de la dépense excédait celui de la recette de 91 fr. 63 c.

—Diable, dit l'un des commissaires, comment faire?

—Dame! répondit M. C..., les pauvres se cotiseront pour parfaire la somme.

Les uns répondent à la calomnie par le silence du mépris, d'autres par des explications au public, d'autres par des aveux narquois.

Un journal de Paris avait imprimé ceci sur le compte de Léon Gozlan:

M. Léon Gozlan a été marin; sur le vaisseau au bord duquel il servait, il a suscité une révolte et tué le capitaine.

Notre auteur s'empressa d'écrire au directeur du journal susdit:

« Monsieur,

« Vous dites que j'ai été marin, cela est vrai; j'ai vécu trois mois sur un navire avec des Cafres tout nus, que j'ai regrettés bien souvent en face des habits noirs. Vous ajoutez qu'à bord j'ai suscité une révolte et tué le capitaine; cela est encore plus vrai. Mais vous oubliez un détail intéressant pour l'avenir: après avoir tué le capitaine, je l'ai mangé. »

« Agréez, etc. »

Un jour, le directeur d'un journal anglais voit entrer dans son cabinet un gentleman qui lui dit:

— Monsieur, dans l'un des derniers numéros de votre journal, vous avez publié une erreur très-grave.

— C'est impossible, répliqua le directeur. Mais de quoi s'agit-il?

— Vous avez dit que M. M.... avait été accusé!

— C'est vrai!

— Condamné!

— C'est encore vrai!

— Et pendu!

— Parfaitement vrai!

— Eh bien! monsieur, l'accusé, le condamné, le pendu... c'est moi!

— Impossible!

— Je vous certifie pourtant que cela est. — Et maintenant je l'espère, vous allez rétracter ce que vous avez écrit.

— Me rétracter! Jamais, monsieur! jamais!

— Comment? Pourquoi? Vous êtes fou!

— C'est possible, mais je ne veux pas rétracter ce que j'ai dit.

— Alors, je suis forcé d'avoir recours aux tribunaux.

— Comme il vous plaira, monsieur, mais je ne me rétracterai pas. — Tout ce que je puis faire pour vous, c'est d'annoncer demain que la corde a cassé, et que vous êtes en parfaite santé.

J'ai des principes, monsieur, j'ai des principes; je ne me trompe jamais!

Le directeur d'un journal naissant invitait un de ses confrères à lui apporter des articles.

— Volontiers, répondit l'homme de lettres; mais votre caisse est-elle sérieuse?

— Elle est si sérieuse, dit le gérant responsable, que les gens qui y ont passé... n'ont pas envie de rire!

On annonçait sur tous les murs de Paris un nouveau journal quotidien: *la Nouvelle*. Rédacteur en chef: M. Amédée de Céséna.

Il y a six mois que *la Nouvelle*, déjà affichée, devait éclore.

Un ami dit à M. de Céséna:

— Mais décidément, quand verrons-nous votre journal?

— Aussitôt que j'aurai trouvé des bailleurs.

— Ah! mon cher, faites paraître le premier numéro, et les bailleurs ne vous manqueront pas.

Gavarni représente quelque part un ménage d'ouvriers revenant de la barrière.

La femme soutient son mari qui lui dit:

— Que veux-tu, Zénobie, chacun sa misère! Le lièvre a le taf; le chien, la puce; le loup la faim... l'homme a la soif.

— Et la femme à l'ivrogne, répond Zénobie.

Dans une des journées de juin 1848, un garde national écrit à son ami:

— Je t'écris un sabre dans une main et un pistolet dans l'autre.

Les rois, nos prédécesseurs..., disait un novice dès le début de son plaidoyer.

— Couvrez-vous, avocat, interrompit le président: vous êtes de trop bonne famille.

Un avocat, très-habile dans l'art d'émouvoir le jury, défendait un individu accusé de meurtre. Vers la fin de son plaidoyer, maître X... se penche vers son client, dont il venait de célébrer les vertus de famille, l'embrasse sur les deux joues, et se retournant vers le jury:

« Voilà, s'écrie-t-il d'une voix pleine de larmes, voilà, messieurs, toute ma péroraison! »

On acquitte l'accusé, qui était un vrai chenapan; celui-ci court chez l'avocat et veut l'embrasser.

« Halte-là! greudin, et allez au diable! c'était bon à l'audience. »

Deux charmants souvenirs racontés par M. Blondel, dans *l'Eclipse*, à propos de Victor Noir:

Un soir, il vint à moi tout effaré. On lui avait conseillé de placer ce mot: *Non serviam*, en tête d'une feuille politique qu'il se proposait de fonder...

— Qu'est-ce que cela veut dire? me demanda-t-il.

— Cela veut dire: *Je ne servirai pas, — je ne veux point servir. — Je ne serai point esclave.*

— Nom de D...! s'écria-t-il avec enthousiasme, du moment que *Non serviam* veut dire tout cela, il faudra que j'apprenne le latin!

Un matin, je le rencontrai:

— Je crois que je me battraï à midi, me dit-il.

— Avec qui?

— Avec Z....

— Pourquoi?

— Parce qu'il a insulté X..... qui dinait hier avec moi. X.... était un artiste ami de Noir.

— Ah ça! mais, fis-je, il me semble que, puisque c'est X.... qui a été insulté, c'est lui qui devrait aller à midi sur le terrain.

Victor me répondit tranquillement:

Il ne peut pas, mon cher. Il a justement une répétition à cette heure-là.

COURRIER DE PARIS.

Nous venons de perdre, presque coup sur coup, deux immortels. M. de Pongerville est mort; M. de Broglie est mort, et—soit dit en passant—M. Dréolle a saisi ce prétexte pour lui dire des choses désagréables. Il y a des journalistes qui prennent bien leur temps!

M. de Pongerville était inconnu à notre génération. On sait qu'il avait traduit Ovide. On sait aussi qu'il a présidé, l'après-midi, je ne sais quelle commission de censure ou de colportage. C'était un immortel de seconde classe; ce que la mythologie grecque appelait: un demi-dieu. Beaucoup de personnes, l'ailleurs, le croyaient mort depuis longtemps, et quelques-uns allaient jusqu'à dire qu'il avait été remplacé autrefois par M. Viennet.

M. de Broglie laisse un vide plus grand. C'était un des esprits les plus distingués de notre époque. Il recevait chez lui les démocrates aussi bien que les libéraux. Son influence était grande dans le monde politique. Un journal orléaniste même était jusqu'à dire que c'était à lui principalement qu'on levait les élections de 1869. Je crois que c'est aller un peu loin. M. de Broglie n'aurait fait nommer ni M. Raspail, ni M. Gambetta, ni M. Rochefort, ni M. Bancel, ni beaucoup d'autres. Il n'en est pas moins vrai que M. de Broglie a joué un rôle dans ces élections.

On raconte que, dans ces derniers temps, M. de Broglie disait souvent:

— Je ne voudrais pas mourir avant d'avoir un petit-fils académicien.

Tout le monde sait que le titre d'académicien est héréditaire dans la famille de Broglie. Et il y est toujours dignement porté.

Par qui va-t-on remplacer ces deux messieurs? Question grave! Beaucoup de journaux qui aiment à plaisanter et qui vivent de plaisanteries, ont mis en avant le nom de M. Ollivier et le nom de M. Sardou.

La nomination de M. Ollivier serait une affaire purement et simplement politique. Elle signifierait que l'Académie se raccommode avec le régime actuel; pas autre chose. L'Académie ferait une lourde faute. Qu'est-ce qui lui donne encore une apparence de vie? Qu'est-ce qui fait qu'on s'occupe encore d'elle? Sa petite humeur tracassière et son habitude de croquer le gouvernement à toutes ses séances. Elle joue le rôle de ces vieilles filles revêches qu'on aime à voir de temps à autre, dans les moments d'ennui, et quand on éprouve le désir d'entendre dire du mal de quelqu'un. Supposez que cette vieille fille se marie et qu'elle devienne une femme comme les autres. On la délaisse. Elle ennue. Quoi! elle n'a plus d'épigrammes à lancer, plus de calomnies à répéter, plus de méchancetés à dire? Pourquoi la verrions-nous encore? Et puis quel drôle de mari l'Académie va prendre: le second empire! Est-ce que, pour eux, l'âge des amours n'est point passé?

M. Ollivier n'a rien d'académicien. Et ce n'est point son style, j'imagine, qui aura pu séduire les quarante. Il en est



Un jeune officier français a été tué sur le champ de bataille. L'épouse de ce brave, accablée de douleur, montre à son fils le portrait du défunt. Elle lui rappelle les vertus et le courage de son père et l'exhorte à marcher sur ses traces.

peu de plus lâche et de plus veule. Il ne vaut que par le débit. Vous me direz que M. Dufaure siège à l'Académie et que M. Dufaure n'est point un "puriste." Mais parce qu'un académicien parle assez mal le français, s'ensuit-il qu'il faille nommer un autre académicien qui le parle encore plus mal? Qu'on trouve M. Ollivier bon pour faire un ministre: très bien. C'est l'affaire du gouvernement. Mais qu'on en fasse un académicien: halte-là! Nous avons tous le droit de protester. De ce qu'on est apte à signer des décrets, il ne s'ensuit pas qu'on soit capable de rédiger le dictionnaire.

M. Ollivier, un jour, compara la dotation votée à M. de Lamartine à ces colliers d'or que les rois de Perse suspendaient à de vieux palmiers. Il me semble que lorsqu'il vous est

échappé une phrase pareille et une comparaison semblable, on doit renoncer pour toujours à l'Académie.

M. Sardou est un prétendant plus sérieux. Mais l'Académie peut-elle élire M. Sardou avant M. Dumas fils? Est-ce possible? Certes, M. Sardou est homme de talent. Scribe, en mourant, lui a légué, comme ont dit au théâtre, son "paquet de ficelles." M. Sardou est habile. M. Sardou a eu de grands succès. Mais M. Sardou n'est point jusqu'ici un écrivain. Il écrit un peu comme M. Ollivier parle. Ce n'est point un titre académique.

M. Edmond About est aussi, dit-on, sur les rangs. M. Edmond About a écrit quelques chefs-d'œuvre; *la Grèce contemporaine*, *le Roi des Montagnes*, *Germaine*. Il parle une langue

admirable; la vraie langue du dix-huitième siècle; la langue de Voltaire. Il a le culte des lettres. Il a tous les titres imaginables. C'est pourquoi, sans doute, il ne sera pas élu.

Il est question encore de M. le duc d'Aumale. On veut lui offrir un fauteuil, quoique proscrit. Peut-être "parce que" s'il obtenait la majorité, la position de M. le duc d'Aumale serait bien curieuse. Qu'imaginerez-vous de plus bizarre que ce fauteuil donné à un exilé? Il ne peut pas mettre le pied dans sa patrie et on lui offre de quoi s'y asseoir!

Il est enfin question de M. Théophile Gautier. Le maître prendra-t-il place parmi les quarante? Ses amis l'espèrent. S'il est élu il pourra en remercier Mgr. Dupanloup que le Concile détourne de ses préoccupations littéraires.



LE CARNAVAL EN ALLEMAGNE. - Voir page 76.

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 12 MARS, 1870.

LA CAUSE LEMOINE ET LIONNAIS.

Les plaidoyers dans la cause de Lemoine et Lionnais ont duré cinq jours. Cinq avocats, MM. Barnard, Pagnuelo, Piché, Cassidy et Flemming ont pris la parole.

Ils ont tous été à la hauteur des questions et des intérêts engagés dans cette cause célèbre. Nous félicitons nos confrères d'avoir si bien soutenu l'honneur et la réputation du Barreau canadien-français.

M. Piché a plaidé avec une vivacité, un entrain et une ironie qui ont agréablement tempéré la sécheresse des débats judiciaires. L'hon. juge en chef l'a presque écouté pendant tout le temps qu'il a parlé, et il a parlé cinq ou six heures : c'est un grand succès.

M. Piché a terminé sa plaidoirie par un tableau romanesque.

Il a représenté le demandeur, Pierre Lemoine, transporté par un esprit sur le sommet du Mont-Royal et contemplant de cette hauteur le domaine dont la vue excite sa convoitise et dont il réclame la possession et la propriété par son action. Il fait parler en ces termes l'esprit, qui n'est pas un bon esprit, on le comprend :

« Vois-tu, mon Pierre, ce riche domaine qui n'était autrefois qu'un amas de poussière entrecoupé de ravins, le théâtre des batailles de coqs, un rendez-vous d'immoralité. Vois-tu comme ce terrain hideux que le mépris public désignait autrefois sous le nom de *Fort Tuya*, a été transformé par l'industrie et le talent d'un de tes concitoyens en un joli petit royaume plein d'avenir et d'espérances. Ecoute Pierre, mon ami, tu m'as bien servi jusqu'à présent, tu as été un de mes plus fidèles serviteurs, tu n'as jamais perdu l'occasion de souffler partout le vent de la discorde et de la chicane, eh bien ! je veux te récompenser ! Ce joli petit royaume il est à toi, si tu veux, tu n'auras pas la peine de travailler pour l'acquérir, tu n'auras qu'à plaider. »

Il est difficile d'avoir plus que M. Piché le talent de tirer parti de toutes les ressources de sa cause, de savoir mieux disposer ses juges, surtout quand ce sont des jurés, en sa faveur. Une phrase pleine, presque toujours française, une voix forte et sonore, et une grande présence d'esprit, beaucoup de finesse dans les aperçus, de vigueur et de clarté dans l'argumentation : voilà les principales qualités de son éloquence.

Ses défauts sont trop de rudesse dans l'ironie, de sang-gêne quelquefois dans l'expression, et d'exagération dans le plaisir qu'il semble éprouver à tourner et retourner son adversaire sur le gril. On reconnaît trop sous la toge professionnelle le candidat politique, l'orateur du *husting*. Nous devons dire cependant que dans la cause Lemoine M. Piché a été irréprochable sous le rapport du fond et de la forme.

M. Cassidy a pris la parole après M. Piché dans le même sens. Il a commencé par faire application à la Cour pour obtenir la radiation du factum de ses adversaires de certains passages qui renferment des insinuations contre son caractère professionnel. Il a fait entendre ses plaintes avec beaucoup de délicatesse et de dignité. Il est prêt à accepter sur sa conduite et l'exercice de ses devoirs professionnels le témoignage du Barreau. Il voudrait être traité comme il traite les autres.

Nous ne voulons pas entrer dans le mérite des accusations dont se plaint M. Cassidy ; le fait est que nous ne les connaissons même pas parfaitement. Mais nous ne serons que l'écho de tout le Barreau de Montréal en disant que M. Cassidy est le type, l'idéal de l'avocat gentilhomme, l'un des héritiers les plus distingués des belles traditions du Barreau français. Choisi à son entrée dans la profession par M. C. A. Leblanc pour partager les travaux et les bénéfices de sa riche clientèle, il s'est montré digne de la confiance de son ancien patron et du public. Il a su conserver, au milieu des obsessions et des tracasseries journalières de la profession, la placidité et l'affabilité de son caractère, l'estime et l'admiration de tous ses confrères.

C'est un esprit sobre, fin et perspicace, allant droit à son but sans passion et sans s'arrêter pour cueillir les fleurs qui peuvent border son chemin. Absorbé par un travail continu il a oublié de se marier et il a vieilli sans le remarquer. Ses traits fatigués attestent qu'il aurait besoin de repos et de distractions.

On a cru longtemps qu'il entrerait dans la carrière politique, mais il ne paraît pas avoir l'ambition et l'esprit d'intrigue qui font les hommes d'état. Il est fait pour le Banc dont il sera bientôt l'ornement, nous l'espérons.

Mais revenons à la cause Lemoine.

Nous devons dire que si nous parlons spécialement de la défense c'est que nous n'avons pu entendre les savants avocats de la poursuite, MM. Barnard et Pagnuelo.

M. Barnard s'est fait une belle position au barreau par son énergie, son activité et la multiplicité de ses res-

sources professionnelles. Il a en ce moment le monopole des causes embrouillées, des procès de succession et de donation, des contestations hardies. Ses discours sont de véritables toiles d'araignée, aux fils innombrables, on en brise un, il en reste mille autres, le tissu est mince, quelquefois on voit à travers et cependant on a toutes les peines du monde à s'en débarrasser. M. Barnard plaide une cause comme les zouaves se battent, jusqu'à la mort, il ne se croit jamais battu et quand bien même il serait seul il plaidera certainement au jugement dernier : ce sera son dernier appel.

Il réalise bien le type d'avocat qu'on aime à représenter dans les légendes et les romans : il est fait pour plaider comme le Juif errant pour marcher.

C'est du reste un homme de talent et un travailleur infatigable ; il pousse jusqu'au fanatisme l'intérêt de ses clients, il en souffre et en fait quelquefois souffrir ses juges et ses confrères.

Il possède de fortes convictions et un cœur généreux.

M. Pagnuelo est un jeune homme d'avenir. Il est revenu de la campagne où il a commencé à pratiquer avec des études fortes, des connaissances variées. Il a quelques-uns des défauts de son associé et plusieurs de ses qualités. Il a, dans son langage et ses manières, l'aplomb dont sa figure porte l'empreinte. Les questions arides ne l'effraient pas et il ne cherche pas à en tempérer l'austérité. Il essuie sans sourcilier le feu de l'ennemi et les impatiences de l'hon. juge en chef ; sa figure froide et impassible ne trahit jamais la moindre émotion. Bien des avocats après vingt ou trente ans de pratique ne peuvent en dire autant. Il mérite de réussir et il réussira ; il a du caractère et une belle intelligence.

L. O. DAVID.

SCIENCE.

(MÉDECINE.)

Nous offrons aujourd'hui, au public médical, un essai sur la médecine, par J. P. Rottot, professeur de médecine légale et de Botanique, à la Faculté de Médecine de l'Université-Victoria, à Montréal. Cet ouvrage, lu à l'Institut Médical de cette ville, dans une séance du mois de Mars de l'année dernière, fut vivement applaudi par les membres de cet Institut, et sur leur demande, M. Rottot en permit l'impression.

Montréal, 1869.

L'INFLAMMATION ET SON TRAITEMENT.

Messieurs,

Un jour, pour mon malheur, je voulus, devant quelques uns d'entre vous, à l'hôpital, critiquer les diverses définitions de l'inflammation données par les principaux médecins, les sommités de la science, et ensuite, dans un mouvement de vanité, bien pardonnable il est vrai chez un docteur, je promis de leur donner la véritable définition de l'inflammation, d'en expliquer la nature, et d'en déterminer le traitement. Je me mis donc à l'œuvre, mais dès le début, je m'aperçus de la difficulté du sujet, les complications surgissaient de tous côtés, des mystères partout, aussi je crus que ce que j'avais de mieux à faire, c'était de laisser tout là, et de ne rien dire : j'espérais que ces messieurs oublieraient ma malheureuse promesse, comme ils oublient parfois d'autres choses que je leur dis : mais je fus péniblement désappointé, car après un délai assez considérable, je dois l'avouer, on s'imagina qu'il était nécessaire de me rafraîchir la mémoire, et on me somma bien poliment de tenir ma parole. Il faut donc que je m'exécute, mais je suis dans ce moment tout rempli d'humilité, et je vous avouerai franchement, que je suis loin de pouvoir traiter ce sujet d'une manière satisfaisante pour vous et pour moi.

La question qui va nous occuper ce soir, mérite toute notre attention, 1o par rapport à sa propre importance, 2o par rapport aux opinions diverses que les médecins entretiennent sur sa nature et son traitement.

On peut dire en effet que presque toutes les maladies sont constituées, accompagnées, ou terminées par l'inflammation : elle attaque tous les organes, et toutes les parties du corps ; et lorsque la mort vient mettre un terme à notre existence, le plus souvent c'est elle qui en est la cause.

Il est donc absolument nécessaire que nous ayons sur ce sujet des notions très justes, afin de ne pas être plus tard dans la pénible nécessité de donner souvent nos soins au hasard.

Avant d'entrer dans le mérite de la question, nous devons tâcher d'avoir une connaissance suffisante de l'homme, des organes dont il est composé, et des fonctions qu'ils remplissent, afin de savoir ce que c'est que la santé et la vie. Car il est absolument impossible de se rendre compte de la cause, de la nature, et du traitement des maladies, si on ne connaît pas l'organisme-humain et les lois qui le gouvernent.

L'homme est un être organisé existant en vertu d'un principe vital simple et immatériel. C'est par ce principe de vie, que ses divers organes remplissent leurs fonctions respectives.

La mort a lieu par la destruction, ou plutôt par la séparation de ce principe d'avec le corps. Quoique l'homme soit un être simple, il s'en faut de beaucoup qu'il soit un, qu'il soit simple dans son corps : il est au contraire formé de plusieurs substances solides et liquides, il est composé d'un grand nombre d'organes ; et chaque substance, chaque organe diffèrent dans leur texture, leur forme, leur composition, leur fonction.

Une chose que nous devons remarquer maintenant, parce qu'elle a un rapport direct avec la maladie que nous considérons, c'est qu'outre la fonction particulière, propre à chaque organe, en vertu de laquelle, par exemple, le foie sécrète la bile, les reins l'urine, etc., on voit que tous les organes sans exception remplissent des fonctions analogues, semblables, parfaitement identiques, que l'on peut appeler fonctions de la nutrition, et qui se résument aux trois suivantes, la circulation, l'assimilation et la désagrégation. En effet la circulation se fait dans toutes les parties du corps, chaque substance se régénère en absorbant, ou s'assimilant les particules nutritives contenues dans le sang, et en rejetant ou se

débarassant des molécules qui ne peuvent plus remplir leur fonctions. Cette fonction de la nutrition doit être la première et la plus importante ; les autres en dépendent et ne sont que secondaires : car un organe ne peut remplir le but pour lequel il est destiné, qu'en autant qu'il est parfaitement constitué.

Il y a santé lorsque les diverses parties constituantes du corps sont en juste proportion et tant que les organes remplissent bien leurs fonctions.

Il y a maladie lorsque l'harmonie disparaît. Vu la multiplicité et la délicatesse des organes, il n'y a rien de surprenant qu'ils soient si souvent dérangés. Bien plus, nous devons être étonnés qu'ils puissent se soustraire pendant si longtemps à l'influence des causes nombreuses qui tendent continuellement à entraver leur action.

De plus l'homme, malgré la perfection de son organisation, malgré toutes les précautions dont il s'entoure pour protéger son existence, sait que, sans même l'intervention, sans l'action d'aucune cause violente, accidentelle, il faut que la dissolution de son être arrive. On dirait qu'il porte en lui le germe même de sa destruction. Et c'est vrai. Ce germe, c'est la matière même dont son corps est composé. C'est elle qui devra, dans l'absence d'aucune autre cause, nécessairement amener la mort. Ceci est vrai non seulement pour l'homme mais pour tous les corps organisés de la nature. Nous les voyons tous en effet naître, croître, et mourir, tandis que la matière demeure, seule, la même, toujours aussi puissante, aussi active qu'au premier moment de son existence.

Les corps inorganiques ont existé avant les corps organisés. Les divers éléments qui les composent ont des propriétés particulières, distinctes, ils réagissent les uns sur les autres, s'attirent, se repoussent, se combinent ensemble, pour se décomposer plus tard selon les lois qui les gouvernent. Ces divers phénomènes constituent donc la vie de la matière inorganique.

Tout le monde sait que ces modifications sont tout-à-fait différents de celles que l'on remarque dans les corps organisés ; ce sont cependant les mêmes éléments qui les constituent.

Il faut donc qu'il y ait dans les corps organisés un autre pouvoir, un autre principe de vie, si vous voulez, différent de celui des corps inorganiques.

Cependant la matière, en entrant dans le corps de l'homme pour en faire partie, conserve toujours ses propriétés premières, son principe de vie, elle tend toujours à se décomposer et à se recomposer en d'autres corps d'après les lois qui la régissent, mais elle ne peut pas le faire, parce qu'elle est soumise à un autre pouvoir, au principe de la vie organique qui la modifie, et lui fait suivre ses lois pour un temps plus ou moins long.

L'antagonisme existe donc dans le corps organisé dès le commencement de son existence, pour vivre ; il faut qu'il lutte continuellement. Cette lutte ne peut se faire sans que les organes s'affaiblissent, sans que les fonctions s'altèrent ; la victoire est quelquefois longtemps indécisée, mais la vie organique finit toujours par être vaincue.

Nous venons de voir que nous sommes composés d'un grand nombre d'organes, remplissant des fonctions différentes. Comme je dois vous parler d'une seule maladie, l'inflammation, il me suffira, pour atteindre mon but, d'examiner seulement les fonctions dont le dérangement, suivant moi, constitue l'inflammation.

Ce sont les fonctions suivantes : la circulation, l'assimilation et la désagrégation.

C'est par le moyen de la circulation que les particules nutritives sont transportées dans toutes les parties du système, pour être absorbées par les organes, et en devenir parties constituantes ; mais pourquoi cette absorption, cette assimilation est-elle nécessaire ? c'est pour remplacer les molécules organisées devenues inutiles, qui sont rejetées par ces mêmes organes. C'est dans les dernières ramifications des vaisseaux capillaires que ces transformations se font. Il faut pour cela que les molécules nutritives réduites à leur plus extrême ténuité, viennent en contacte graduellement et régulièrement les unes après les autres avec les molécules organisées, il y a alors attraction, adhésion, puis assimilation en vertu du principe vital organique. En même temps les particules inutiles sont séparées, rejetées. Ces trois fonctions, quoique tout-à-fait distinctes, sont cependant entièrement dépendantes l'une de l'autre ; elles ne se font bien qu'en autant qu'il y a accord parfait entre elles. Si l'une agit trop ou trop peu, l'harmonie est détruite, il y a désordre dans l'organisme. Ainsi, je suppose que les organes ne reçoivent pas une quantité suffisante de particules nutritives ; par exemple, parce que la nourriture sera insuffisante ; qu'arrivera-t-il ? il y aura faiblesse générale, pâleur, amaigrissement ; ceci prouve donc qu'il se fait en nous une déperdition continuelle, que la matière qui constituait notre corps s'en va, nous laisse, et que si nous ne la renouvelons pas constamment, la dissolution de notre être arrive très promptement.

Si maintenant je tombe dans l'excès opposé, si je prends une nourriture trop abondante, trop riche, je vois mes veines se gonfler, mes artères se distendre, tous les vaisseaux capillaires se remplir de sang ; le tissu adipeux devient plus abondant, les organes surexcités absorbent plus et augmentent en volume, leurs fonctions se font plus vite, trop vite même, leurs produits ne sont plus ce qu'ils devraient être, l'équilibre est détruit, il y a comme dans le premier cas désordre général.

L'acte d'assimilation ou de désagrégation des organes peut être aussi primitivement affecté, et devenir trop actif ou trop faible ; il en résultera par conséquent des effets à peu près semblables : c'est-à-dire qu'il y aura amaigrissement, atrophie dans un cas, et hypertrophie dans l'autre, etc.

Voyons maintenant si l'inflammation est vraiment constituée par un désordre survenant dans ces trois fonctions.

D'abord on nous dit que l'inflammation est là où il y a douleur, rougeur, chaleur et tuméfaction, et que ce sont ces quatre caractères qui la constituent.

Cependant la présence simultanée de ces 4 caractères n'est pas absolument nécessaire pour qu'il y ait inflammation ; c'est-à-dire, elle peut exister quand même il y en aurait d'absent. Voyons donc ceux que l'on peut retrancher :

1o. *La douleur*. Nous savons tous que l'inflammation peut exister sans qu'il y ait douleur, surtout dans plusieurs maladies chroniques, et dans quelques maladies aiguës même ; témoins ces ravages que l'on découvre parfois à l'autopsie, produits par l'inflammation, sans que le malade pendant sa vie ait accusé la moindre douleur. De plus, si la présence de la douleur était absolument nécessaire pour constituer l'inflammation, il s'en suivrait que partout où il y aurait douleur, il y aurait aussi inflammation. Cependant combien de douleurs très vives même, sans la moindre trace d'inflammation.

2o. *La rougeur*. Comme règle générale la rougeur accompagne toujours l'inflammation, mais elle ne peut pas être

gardée comme partie constituante, parcequ'elle existe bien souvent sans elle; de plus comme nous le verrons plus tard, l'inflammation peut exister sans qu'il y ait rougeur.

30. *La chaleur.* Dans presque toute inflammation, il doit y avoir augmentation de chaleur, mais cette augmentation est tellement petite dans certains cas, que c'est à peine si on peut l'apprécier; d'ailleurs elle ne doit être regardée que comme un caractère accidentel, dépendant de l'inflammation, mais ne la constituant pas; la chaleur de n'importe quelle partie du corps, peut être augmentée considérablement de diverses manières sans la moindre inflammation. De plus certaines inflammations, ou ulcérations chroniques peuvent exister sans qu'il y ait augmentation de chaleur.

40. *La tuméfaction.* La tuméfaction n'existe pas toujours non plus dans les inflammations; par exemple, dans certains cas d'érysipèle, dans certaines inflammations accompagnées d'atrophie; et combien de fois ne voit-on pas d'extravasation, de congestion, de tuméfaction considérable sans inflammation.

Bennett nous dit que l'inflammation est constituée par l'extravasation de la *liquor sanguinis*. Ceci non plus ne peut pas être, car il y a plusieurs inflammations sans cette extravasation; et de plus lorsqu'elle a lieu, dans quel temps parait-elle? est-ce au commencement? non, ce n'est qu'après un intervalle plus ou moins long; ce ne peut être par conséquent qu'un effet de l'inflammation.

On peut faire les mêmes remarques par rapport à l'ulcération. Chaque fois qu'il y a ulcération, il y a certainement inflammation; mais l'inflammation existe aussi sans qu'il y ait ulcération, par conséquent l'ulcération ne la constitue pas non plus en entier. Ainsi, messieurs, puisque l'on peut retrancher les uns après les autres tous les caractères que l'on donne comme appartenant à l'inflammation, sans pour cela la détruire, il s'ensuit donc qu'ils ne la constituent pas, et que lorsqu'on les rencontre, en partie ou en totalité, on ne doit les regarder que comme des effets secondaires des produits de l'inflammation.

L'inflammation doit être autre chose que tout cela; car après tout elle existe; c'est une maladie, par conséquent un dérangement quelconque des fonctions organiques. Pour parvenir à connaître son essence, nous devons d'abord découvrir quelles fonctions organiques sont dérangées, et de quelle nature est ce dérangement.

Une chose bien certaine c'est que l'inflammation attaque tous les organes, tous les tissus, que ses effets, ses résultats, ses caractères sont toujours les mêmes, qu'elle ne varie jamais. Pour qu'une maladie conserve ainsi son unité, il faut qu'elle produise toujours le même désordre dans des organes ou des tissus remplissant les mêmes fonctions. Par conséquent, il faut que l'inflammation soit constituée par un désordre des fonctions de la circulation, de l'assimilation et de la désagrégation. Pour s'en convaincre, voyons si les résultats qui devrout avoir lieu lorsque l'une ou l'autre de ces fonctions se fera mal, seront semblables à ceux que l'on remarque dans un cas d'inflammation.

Je suppose d'abord que la désagrégation se passe trop vite, qu'arrivera-t-il? il y aura perte de substance, par conséquent amaigrissement, atrophie, ulcération, car l'ulcération n'est que l'absorption ou désagrégation des molécules constituantes du corps. Cette perte de substance peut se faire sans que la circulation soit augmentée, et comme la rougeur et la chaleur n'ont lieu qu'en proportion de cette augmentation, il s'en suit donc que l'ulcération ou l'inflammation peut avoir lieu sans rougeur et sans augmentation de chaleur.

Je suppose maintenant que l'assimilation se fasse trop vite, qu'arrivera-t-il? il y aura surabondance de molécules organiques, augmentation de volume, hypertrophie.

Je suppose à présent que la circulation soit trop active. Les molécules nutritives se rendent en trop grande abondance dans les vaisseaux capillaires; elles ne peuvent pas toutes être assimilées, il y a accumulation de molécules, congestion, les vaisseaux se distendent, et la pression augmentant, le serum, le sang, passent à travers leurs parois. Les molécules ainsi extravasées, et celles accumulées dans les vaisseaux mêmes, occupant une position anormale, ne se trouvent plus autant sous le contrôle du principe vital organique, tombent par conséquent sous l'action du principe vital de la matière, et au lieu de former des corps organisés forment des corps inorganisés, c'est-à-dire du pus, etc. On voit donc que l'on peut expliquer tous les phénomènes de l'inflammation par le dérangement qui survient dans l'une ou l'autre de ces trois fonctions.

Connaisant à présent la nature de l'inflammation, j'ai à vous parler de son traitement. On en recommande deux, tout à fait opposés, tout à fait différents l'un de l'autre, — le traitement antiphlogistique, et le traitement supportant ou expectant, parce qu'il consiste à supporter les forces du patient pendant que la maladie suit son cours, afin que la faiblesse ne s'empare pas de lui, afin qu'il conserve assez de vitalité pour pouvoir réparer les ravages faits par la maladie.

Pour pouvoir établir ou reconnaître la supériorité de l'un de ces deux traitements sur l'autre, il faut premièrement connaître la cause de la maladie, car un dérangement dans les organes ne survient pas seul, il faut qu'il soit produit par une cause quelconque; et par le mot traitement on veut dire tout simplement remettre les organes à leur état naturel en faisant disparaître la cause qui a produit le désordre.

S'il n'y avait qu'une seule cause pour toutes les maladies, s'il n'y avait qu'une seule cause pour l'inflammation, la question serait bien vite résolue. Malheureusement ces causes sont extrêmement nombreuses, et presque aussi variées que les éléments qui nous environnent. Toutes les substances de la nature en effet agissent sur notre corps. Les uns ont une action bienfaisante, directe, telles que l'air que nous respirons, les substances qui nous servent de breuvage et d'aliments, la lumière, la chaleur etc. . . . ; mais elles peuvent être la cause des maladies, si elles ne se trouvent pas en proportion convenable avec nos besoins corporels: les autres produisent directement un mauvais effet sur notre système, telles que les gaz délétères, les miasmes, les aliments de mauvaise nature etc., et l'action directe de la matière sous diverses formes, comme l'arme à feu, instruments tranchants, contondants, etc. De plus il y a ce que l'on peut appeler les causes internes, provenant de l'individu lui-même, de son organisation: Il est extrêmement rare par exemple qu'un homme soit parfaitement constitué, il arrive presque toujours qu'une partie ou qu'un organe soit trop ou trop peu développé, trop actif ou trop faible, ce sont autant de causes qui, dans un temps plus ou moins éloigné, amèneront certainement la maladie.

Outre cela il y a les passions, les maladies de l'âme qui troublent aussi les fonctions organiques.

Il est maintenant évident pour tout le monde, même à première vue, que le même traitement ne pourrait pas convenir pour toutes les causes de maladie que je viens d'énu-

mérer. De plus, si parmi elles il y en a que nous connaissons bien, dont l'effet sur le système est très apparent, très simple, il y en a un grand nombre d'autres sur lesquelles nous n'avons que des notions très vagues et très incertaines; il s'en suit donc que le diagnostic et le traitement seront aussi obscurs et douteux dans un cas, qu'ils seront clairs et certains dans l'autre. C'est tout simplement cette lacune dans nos connaissances qui produit une si grande diversité d'opinions parmi les médecins, dans la diagnostic des maladies et leur traitement.

Quelques exemples feront voir ceci plus clairement. Je suppose qu'un homme se casse un membre, souffre d'une dislocation, ait un clou, un poignard, une balle dans les chairs; tous s'accorderont, et diront qu'il faut dans ces cas là aider la nature; qu'un individu ait pris un poison narcotique, irritant, etc., pas de différence d'opinion encore, il faut aider la nature; qu'il y ait constipation obstinée, rétention d'urine, substances indigestes dans l'estomac, encore aide à la nature, etc., etc. Il y a donc un certain nombre de maladies où tous s'accordent et reconnaissent la nécessité d'aider la nature, où tous s'accordent à dire qu'il faut que cette aide soit prompte, puissante, selon la gravité de la maladie où tous s'accordent même quant au traitement. Comment se fait-il donc que l'on reconnaisse dans un si grand nombre de cas, la nécessité d'aider la nature, et que l'on veuille néanmoins faire adopter comme une théorie saine, l'apropos de laisser faire la nature dans un grand nombre d'autres maladies, de la supporter seulement, et de lui laisser le soin de vaincre l'ennemi qui l'attaque, d'obtenir elle seule la guérison; par exemple, dans les fièvres, les épidémies, les inflammations idiopathiques, telles que les Pneumonies, etc.

Quand commence la diversité d'opinion, quand elles deviennent plus cachées, plus obscures, est-ce que je laisse parfois à la nature le soin de guérir mon malade, surtout quand sa vie est en danger? Eh bien, à mon grand regret, je dois dire que oui, je le fais; mais c'est quand je ne comprends pas la maladie, ou que je ne connais pas le remède convenable. Qu'est-ce après tout que de dire, qu'il faut dans certaines circonstances, laisser la nature se débarrasser seule de la cause qui produit le désordre dans nos organes, tandis que dans d'autres on doit l'aider? N'est-ce pas affirmer que dans un cas on connaît la maladie et le remède, et que dans l'autre on ne connaît ni l'un ni l'autre.

Etablir le principe de la médecine expectante, c'est arrêter le développement de la science, c'est la refouler même par-delà le temps d'Hippocrate, c'est consolider l'ignorance, c'est tromper le public, c'est affirmer l'impuissance, la nullité de la science; n'ayant plus rien à faire, il n'y a plus de raison d'apprendre, vaut autant fermer toutes les écoles et universités. Ah! messieurs, laissons faire quelquefois la nature seule, mais avouons que c'est en regard à notre incapacité, regardons cela comme un malheur, et travaillons comme par le passé à reconnaître, à découvrir les lois de la nature, les lois qui régissent l'organisme; secrets que nous connaissons tous en partie, ténèbres que nous pouvons espérer faire disparaître par le travail et la persévérance. Il ne faut pas laisser dire qu'au dix-neuvième siècle, quand tout se perfectionne autour de nous, quand le progrès s'élançait et se développe au point de nous étonner tous les jours, que la médecine est revenue au *non plus ultra*, qu'elle est impuissante, qu'elle est vaincue.

Mais sur quoi base-t-on cette nouvelle doctrine? C'est principalement, on pourrait presque dire exclusivement sur les statistiques. On a comparé les hôpitaux où l'on soigne antiphlogistiquement, avec d'autres où ces mêmes maladies sont laissées aux seuls soins de la nature, se contentant de bien nourrir et de supporter les malades; on a fait le calcul, et on a trouvé que la mortalité était beaucoup plus grande dans les premiers que dans les seconds. Ceci tout d'abord paraît concluant. Mais pour que ce procédé ait quelque valeur, il faut 10. que la comparaison se fasse entre des cas parfaitement identiques; que les maladies soient à la même période, que les individus soient à peu près de même âge, de même force; l'a-t-on fait? Si on l'affirme, comment peut-on le croire, lorsqu'on sait que les diagnostics n'ont pas été faits par les mêmes médecins, et quand on sait quelle différence il y a bien souvent entre les opinions de deux médecins sur la même maladie. De plus, la raison qui me fait considérer ces rapports, ces statistiques non seulement comme nuls, mais comme de nature à fausser notre jugement, c'est que je crains que le traitement de ces maladies n'a pas été fait suivant les principes de la science: car on nous dit sans restriction, que dans tel hôpital on emploie le traitement antiphlogistique dans les maladies inflammatoires.

LE DÉPUTÉ MALGRÉ LUI.

NOUVELLE.

Suite.

Heureusement que j'ai la pensée de Georgette pour me porter en avant!

Ici Célestin s'arrêta court: il venait d'oublier que Georgette ne lui plaisait plus du tout.

— Ce que c'est que l'habitude, se dit-il, hier, n'ai-je pas constaté avec une sorte de joie féroce, qu'elle n'avait ni cœur ni esprit, et que je ne pouvais plus la souffrir?

— Ah! s'il m'étais permis de penser à Caroline; mais elle ne saurait me pardonner; tous les journaux lui ont appris combien j'étais ingrat envers elle... les grands hommes ne peuvent pas aimer en secret!

Il voulut composer son discours, mais il ne pouvait y parvenir. L'inspiration est une coquette qui nous sourit et nous échappe.

Ma situation, dit Célestin, dépasse en horreur tout ce qu'on pourrait imaginer. Tout à coup, il se frappa le front: Parbleu! dit-il, à quoi me servirait d'être matérialiste, si je n'avais le courage de quitter une vie où j'ai goûté si peu de bonheur. Le pauvre garçon avait si grand peur de ses bons amis qu'il accomplit un acte d'héroïsme assez fréquent chez les poltrons: il prit une corde et se pendit.

X.

Il sembla d'abord à Célestin que des volcans faisaient éruption entre ses paupières, et qu'il y avait une chute du Niagara dans toutes les cavités de son cerveau. Bientôt la douleur cessa et son cœur s'abstint de battre. Bien que cet organe ne fit pas ordinairement un bruit assourdissant, il résulta de cette abstention un silence épouvantable qui glaça Célestin d'horreur.

— Oh! dit-il, c'est affreux; qu'on me ramène au Corps législatif.

En ce moment, il se sentit lancé à toute vitesse au milieu d'un espace immense où des ombres montaient et descendaient sans cesse. Tout-à-coup il tourna sur lui-même comme une toupie et tomba au milieu d'autres ombres désolées qui poussaient d'horribles gémissements. Il tomba, tomba, tomba, et vit enfin, bien loin au-dessous de lui, dans un gouffre sans fond et sans limite, au milieu duquel notre système planétaire n'eût occupé qu'une place des plus modestes, des millions de bras qui se tordaient au milieu des flammes.

— Voilà l'enfer, pensa-t-il; j'aurais pourtant bien parié qu'il n'y en avait pas.

Il toucha terre et fut tout étonné de n'éprouver qu'une secousse médiocre, à peu près ce qu'on éprouve quand on rêve qu'on est berné. Il fut bien plus étonné encore de se trouver dans un enfer très restreint et peuplé de démons verts, aux yeux jaunes, qu'il avait déjà vus dans des images d'Épinal.

Il se vit bientôt transporter dans une sorte de chaudière en forme de tribune, des myriades de démons attendaient avec un air gouailleur et une attitude de représentants un discours qu'il ne pouvait prononcer. Quand une phrase lui venait, sa victime du bois de Vincennes surgissait près de lui, ou Collo-dion-le-Chevelu apparaissait gigantesque, bien qu'à une énorme distance, et braquait sur lui un objectif d'où s'échappaient des rayons qui convergèrent à son cœur en lui causant des douleurs horribles. Alors il balbutiait et les députés infernaux faisaient entendre un concert de sifflets à rendre sourd les habitants de toutes les planètes.

— Hélas! pensait Célestin, passe encore pour la douleur physique; cela ne dépasse pas une rage de dents ordinaire. Mais quelle honte!

Ce supplice dura des années, des siècles et des milliers de siècles. Il se fit cependant un grand remu-ménage dans les enfers; tout était bouleversé.

— Que se passe-t-il donc? Demanda Célestin à un démon costumé en sergent de ville, et qui lui parut beaucoup plus poli que ses confrères de notre globe.

— C'est le jugement dernier, répondit le sergent de ville.

Et Célestin se sentit transporté dans un endroit où il était couché fort à son aise. Me voici dans la terre grasse et pleine d'escargots dont parle M. Baudelaire, se dit-il; tout à l'heure je vais ressusciter. Il voulut entr'ouvrir les yeux et fut ébloui par une lumière aveuglante. Autant vaut que je subisse tout de suite la sublime horreur de ce spectacle, se dit-il. Il ouvrit complètement les yeux, et se trouva dans le lit où il dormait dans son enfance. La chambre n'avait pas changé. Le soleil d'une belle matinée éclairait joyeusement les vitres et les rideaux rouges; à son chevet se tenait Caroline, dans un négligé sans prétention.

— Où suis-je? demanda Célestin.

— Près de moi, cher Célestin, dit Caroline.

— Je ne suis donc pas mort.

— Non, sans doute, tu as été bien malade, mais te voilà guéri.

— Que s'est-il donc passé?

— Je te le dirai plus tard.

— Oh! tout de suite, je t'en conjure.

— Eh bien, lorsque tu te fis mettre en prison, ton père était désolé et moi de même. Plus tard ton père déclara que tu étais un grand citoyen et qu'il était fier de toi. Il voulut partir pour aller te féliciter, et j'obtins la permission de le suivre. Hélas, dans les rues de Paris on se battait, on criait, on chantait la "Marseillaise." Plus de deux mille personnes étaient devant ta porte, ils t'adressaient d'horribles injures. Nous entrâmes, et juge de notre effroi en te voyant...

— C'est bien, continue.

— Ton père se trouva mal; je compris qu'il me fallait avoir du courage pour deux, et je te portai sur mon lit. Cependant, on enfonçait la porte, on brisait les carreaux; ton père se mit à la fenêtre. Messieurs, dit-il, votre ami est très malade. — Une terrible huée retentit; ton père s'évanouit de nouveau. Je descendis alors dans la rue; en voyant une jeune fille ils se calmèrent. Messieurs, leur dis-je. — Dites citoyens; eh bien! messieurs les citoyens, votre ami n'est pas malade, il se meurt; que deux d'entre vous veulent bien me suivre, ils seront convaincus.

— Chère Caroline! Et voilà la femme que j'oubliais pour une poupée sans âme!

— Et qui ne t'aimait. Quand elle a su que tu ne voulais plus d'elle, elle s'est fait enlever par le premier venu et son père en est mort de chagrin.

— *Deo gratias*, dit charitablement Célestin.

— Mais le Corps Législatif?

— Il est dissout.

Et j'ai à t'apprendre quelque chose qui te fera bien de la peine.

— Dis vite.

— Non, pas à présent.

— Je t'en supplie.

— Eh bien, il n'y a plus...

— Plus de quoi?

— Plus de... liberté.

— Il n'y a plus de liberté! exclama Célestin... Je puis donc respirer à l'aise, et il s'endormit en faisant des rêves couleur de rose.

CONCLUSION.

Célestin épousa Caroline. La France vivait alors sous un gouvernement dont la politique faisait enragé les honnêtes gens, qui ne prenaient pas la paralysie pour du repos. Célestin enrageait en apparence, mais se réjouissait dans son cœur. Bientôt il ne fit même plus semblant d'enragé. On lui persuada qu'il devait quelque chose à sa gloire littéraire. Il composa, en collaboration avec sa femme, une foule de petits contes plus que naïfs, que les littérateurs à la mode firent mousser par suite d'un sentiment bien facile à comprendre. Il eut beaucoup d'enfants, qu'il éleva fort bien. On s'habitua peu à peu à le regarder comme un brave garçon, et les dernières années de sa vie furent très heureuses. Bien des révolutions se produisirent sans qu'il y prit part. Une de ses plus chères distractions était de feuilleter le *Dictionnaire des Contemporains*, et il tombait toujours sur un article ainsi conçu:

"Gagouniol (Jean-Célestin), né à... le... homme politique et littérateur français, manifesta de bonne heure un caractère indomptable qui lui valut le nom du trop fameux Trombolina. Après avoir joué l'excentrique, il se mit à la tête de la jeunesse démagogique de Paris. Ses éminentes qualités politiques le portèrent bientôt à la Chambre; mais une congestion cérébrale, due à ses immenses travaux, l'empêchèrent

d'y jouer le rôle qu'il était appelé à y jouer. Le coup d'Etat du... vint interrompre sa carrière politique.

" Depuis ce temps, il s'est retiré en province et ne s'est plus fait connaître que par des travaux littéraires très appréciés des connaisseurs.

" On a de lui, en outre, quelques ouvrages importants d'économie politique, un certain nombre de nouvelles d'une adorable naïveté.

" L'illustre homme d'Etat a renoncé depuis longtemps aux honneurs de la vie publique; il vit modestement et sans ambition d'aucune espèce.

" M. Gagnoniol est depuis quelque temps chevalier de l'Ordre du Homard-Bleu de ciel de Calcedoine."

SMOK BOURGÉ.

FIN.

LE RÉGICIDE.

DAMIENS (1757).

Suite.

Toutes ces formalités romplies, les conclusions furent ouvertes le 26 mars. Le procureur général y concluait contre Robert-François Damiens aux peines ordinairement prononcées contre les régicides, et à la question préalable.

Déjà on avait longuement délibéré sur l'espèce de question qu'il y aurait lieu d'appliquer à Damiens. On sait que, jusqu'à la déclaration royale du 15 février 1788, par laquelle Louis XVI abolit la torture préparatoire, la question était donnée aux malheureux qui refusaient d'avouer les circonstances ou les complices de leur crime.

Le genre de torture ordinairement appliquée au parlement était la question des brodequins. Ce fut celui qu'on choisit en cette occasion, comme étant le moins dangereux pour la vie.

La question des brodequins était cependant quelque chose d'horrible. Les jambes du patient étaient emboîtées dans quatre planches épaisses, solidement liées par des cordes. Deux étaient appliquées en dedans, deux autres en dehors. Puis, les planches et les jambes ne formant plus qu'un tout, on poussait un coin entre les deux jambes du dedans et on le chassait avec violence. Ce coin écartait les planches, forçait les cordes déjà très-serrées, et le contre-coup brisait les jambes du patient, avec d'indicibles douleurs. La question ordinaire se composait de quatre coins ainsi enfoncés; la question extraordinaire de huit.

Cette fois, la science se fit complice du bourreau: médecins et chirurgiens donnèrent leur avis sur les moyens les plus propres à rendre la douleur plus vive, sans attaquer les sources de la vie ou même sans ôter le sentiment à la victime.

La religion, seule, parut au milieu de ce funèbre appareil, comme consolatrice. Le curé Guéret, de la paroisse de Saint-Paul, docteur en Sorbonne, fut chargé d'assister Damiens.

C'est le 26 mars que Damiens parut devant ses juges. Les longues souffrances de la prison ne l'avaient point abattu. Cet homme, d'une constitution remarquablement vigoureuse, n'avait point perdu de son énergie. Il regarda les magistrats avec fermeté, répondit avec lucidité et présence d'esprit, fit même quelques plaisanteries. Après un interrogatoire de quatre heures, dans lequel aucun fait nouveau ne fut mis en lumière, et où l'accusé persista à dire qu'il n'avait voulu qu'effrayer le roi, non le tuer, qu'il n'avait commis cette action que pour engager le monarque à changer de système de gouvernement, l'arrêt suivant fut rendu:

" La Cour, les princes et les pairs y séant... faisant droit sur l'accusation contre ledit Robert-François Damiens dument atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, pour le très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide commis sur la personne

" du roi; et pour réparation, condamne ledit Damiens à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, où il sera mené et conduit dans un tombereau, nu, en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres; et là, à genoux, dire et déclarer que, méchamment et proditoirement, il a commis ledit très-méchant, très-abominable parricide, et blessé le roi d'un coup de couteau dans le côté droit, dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roi, à la justice; ce fait, mené et conduit dans ledit tombereau à la place de Grève, et, sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des jambes, sa main droite tenant en icelle le couteau dont il a commis le dit parricide, brûlée de feu de souffre, et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-résine brûlante, de la cire et du soufre fondus ensemble, et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevrons, et ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendres, et ses cendres jetées au vent. Déclare tous ses biens, meubles et immeubles, en quelques lieux qu'ils soient situés, confisqués au roi. Ordonne qu'avant la dite exécution, ledit Damiens sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices. Ordonne que la maison où il est né sera démolie, celui à qui elle appartient préalablement indemnisé, sans que sur le fonds de ladite maison puisse à l'avenir être fait autre bâtiment.... Fait en parlement, la grand'chambre assemblée, le 26 mars 1757.

" RICHARD."

Le surlendemain 28 (le lendemain était un dimanche), Damiens fut transporté dans la chambre de la question. Le greffier Lebreton lui fit lecture de l'arrêt, qu'il écouta avec attention, se contentant de dire avec sang-froid: " La journée sera chaude."

L'interrogatoire qui précéda la torture ne tira à Damiens que des récriminations vagues contre l'archevêque, le refus des sacrements. La mauvaise conduite de l'archevêque lui avait, dit-il, inspiré, depuis trois ans, son projet de frapper le roi. Après une heure et demie de ces questions inutiles, Damiens fut lié sur la sellette; ses jambes furent placées dans les brodequins, les cordes ayant été serrées plus fort qu'on ne l'avait jamais fait auparavant. Le malheureux jeta des cris effroyables, et le cœur parut lui manquer. Mais le médecin et le chirurgien déclarèrent que ce n'était rien. Revenu à lui, Damiens demanda à boire un peu de vin, disant: " Il faut ici de la force."

Interrogé sur l'existence de ses complices, il répondit seulement pendant ses premières douleurs: " Ce coquin d'archevêque."

Puis, quand on eut laissé passer l'engourdissement de la ligature, qui eût pu endormir la sensibilité, on appliqua le premier coin. Damiens jeta des cris, mais, dit le procès-verbal, " sans emportement et sans aucune parole indécente."

A ce premier coin, interrogé qui l'avait engagé à commettre son crime, il répondit que c'était " d'avoir entendu parler le monde, et qu'on lui avait dit que d'assassiner le roi ferait finir tout cela." Il nomma, pour la première fois, comme auteur de ces propos, un certain Gauthier, homme d'affaires. Le procès de ce Gauthier n'aboutit à aucune révélation sérieuse.

Au quatrième coin, le patient s'écria: " Seigneur! Messieurs!"

Au cinquième coin, premier de l'extraordinaire, il répondit qu'il avait cru faire une œuvre méritoire pour le ciel; que c'étaient tous ces prêtres qui le disaient, mais il ne peut nommer aucun prêtre.

Le huitième coin, quatrième de l'extraordinaire, ne lui arracha que deux exclamations de douleur; " Seigneur! mon Dieu!" Mais il persista à dire qu'il a été seul à concevoir le crime.

La vie de Damiens était en danger; la question avait duré

une heure et demie: il fallut renoncer à lui arracher des aveux et on le détacha, puis on l'étendit, brisé, sur un matelas. On le descendit dans la chapelle de la Conciergerie, où il reçut les secours de la religion. Les prières chantées et la bénédiction du Saint-Sacrement donnée, le condamné fut mené à la porte de la Conciergerie, et là, en présence du peuple convoqué par l'exécuteur de la haute justice, il fut donné lecture de l'arrêt de la Cour.

De là, on le conduisit dans un tombereau à la porte principale de l'église Notre-Dame, et on l'en fit descendre pour l'amende honorable.

Le dernier acte de ce drame sinistre devait avoir pour théâtre la place de Grève. Sur cette place, on avait palissadé un espace de cent pieds en carré, n'ayant qu'une étroite issue du côté de l'Hôtel de Ville. Le guet à pied entourait cette palissade; le guet à cheval garnissait la place aux Veaux. Des corps de garde de gardes françaises étaient établis de distance en distance, sur le chemin du Palais et à toutes les avenues de la place. Un déploiement considérable de forces assurait la tranquillité publique.

Arrivé à l'Hôtel de Ville où s'étaient rendus les commissaires et les docteurs, Damiens répéta une dernière fois qu'il n'y avait ni complice, ni complices, qu'il n'avait rien à déclarer; seulement pour la décharge de sa conscience, il demanda pardon à Mgr l'archevêque de ses insultes, et recommanda, bien inutilement, à la pitié des juges sa famille innocente.

Alors, Damiens fut conduit sur l'échafaud et déshabillé. On le vit regarder ses membres avec attention et considérer avec fermeté le peuple dont les masses profondes entouraient le lieu du supplice. L'échafaud était à peu près à trois pieds et demi de terre. On y attacha le patient et on lui fixa les bras et les cuisses au moyen de cercles de fer.

La main droite fut brûlée sur un réchaud, tenant le couteau parricide. La douleur tira au condamné un cri surhumain, qui retentit dans toutes les poitrines. Mais, ce tribut payé, il regarda curieusement brûler sa main sans renouveler ses cris et sans proférer aucune imprécation.

Puis, on le tenailla aux mamelles, aux bras, aux cuisses, aux gras des jambes, et, sur chacun de ces endroits, on jeta un mélange ardent de plomb fondu, d'huile bouillante, de cire et de soufre. A chaque tenaillement, le malheureux criait: " Mon Dieu! la force, la force! Seigneur! mon Dieu! ayons pitié! Seigneur! mon Dieu! que je souffre! Seigneur! mon Dieu! donnez-moi la patience!"

Mais, chaque tenaillement fini, il cessait de crier et regardait la plaie.

On lia ensuite, très-serré, les jambes, les cuisses et les bras, afin de procéder à l'écartèlement. Les cordes qui mordaient dans les plaies vives et ardentes, arrachaient au patient des hurlements de douleur. Les chevaux furent attachés. C'étaient des chevaux jeunes et vigoureux, tirant mal d'ensemble. Pendant une heure, ils tirèrent sur ces membres sans pouvoir les détacher. Les cris féroces du supplicié accompagnaient horriblement les cris des exécuteurs excitant l'attelage. Il fallut se décider, enfin, à couper les nerfs principaux; car la nuit approchait. Les bras et les cuisses à moitié coupés, le tirage recommença et on vit se détacher une cuisse et un bras. Damiens les regarda partir. La seconde cuisse se détacha: il conservait encore un reste de connaissance. Quand le dernier bras céda aux efforts des chevaux, le malheureux rendit le dernier soupir.

Ce spectacle de souffrances inouïes, digne d'une tribu de Peaux-Rouges, a laissé dans la mémoire du peuple des souvenirs ineffaçables. On dit encore aujourd'hui un supplice de Damiens.

Les tortures de Damiens causèrent plus d'émotion qu'en avait causé son crime. Louis XV n'était déjà plus le Bien-Aimé.

FIN.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 9 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 106 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Anqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près à mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 milles.

Les Contrats pour les dites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2 000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anquille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts de Amherst jusqu'à la Station O. sur les Hauts de Amherst, environ un mille au Nord de la Rivière Phillips formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites " Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires.
Ottawa, 26 Janvier 1870

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc.

Les maisons d'Education trouvent à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION,
HORLOGER ET BIJOUTIER
No. 86 RUE ST. LAURENT,
MONTREAL.

LEGGOTYPISTES,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTHO-LITHOGRAPHES,
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes.
Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très-modiques.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.
Ottawa, 25 fév. 1870.
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.
Ottawa, 8 déc. 1869.

AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL, a, ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, " Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes.

C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
Surintendant-Général des Affaires Indiennes.

6d.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Laquechetière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues St. Marie et Fullum.)

Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue La-montagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE).

Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Tarifs modérés. S'adresser.

M. LABELLE,
Bureau de "L'Opinion Publique"
10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE,
MARCHAND DE
Montres en or et en argent, Bijouteries, etc.
88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.
MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Sciences et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an - PAR NUMERO..... 10 Centins

CLUBS.
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE:
10-PLACE D'ARMES-10
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:
319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.

Par GEORGE E. DESBARATS & Co.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année. Aux Etats-Unis..... 3.00
Par numéro..... 5 Centins
Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois
..... 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!
Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.